

« JUSTE POUR AVOIR UN NOM » : QUAND L'ADMINISTRATION JOUE LA POLITIQUE DU PARAPLUIE !

Le Port, le 13/10/2026

Une fois de plus, la direction de l'ALIP du Port fait la démonstration de son incapacité à anticiper les difficultés organisationnelles et leurs conséquences sur les conditions de travail des personnels !

Alors même que le départ en congé maternité d'une collègue était connu et prévisible, **les personnels avaient pris soin d'interpeller leur hiérarchie afin d'obtenir des clarifications sur les modalités d'organisation du service durant son absence.** Des demandes légitimes auxquelles la direction aura préféré opposer le silence, plutôt que d'anticiper et de concerter !

Et lorsque cette dernière daigne enfin sortir de sa réserve, c'est pour annoncer aux personnels sa décision de procéder à une double affectation des dossiers suivis par leur collègue durant son absence ! **Une annonce qui tient en quelques mots : « Ça sera juste pour avoir un nom »**

... Mais surtout pas celui d'un patron ...

Une déclaration qui en dit long sur la considération portée aux personnels et sur la conception que se fait la direction de l'organisation du service !

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, ce qui est présenté comme une simple formalité administrative cache une réalité bien différente : celle d'une charge de travail supplémentaire imposée à des personnels dans un service dont les moyens RH sont déjà mis à mal.

La réalité c'est que lorsque la direction prend finalement conscience de la charge de travail que suppose cette organisation, plutôt que d'en assumer les conséquences, elle préfère refiler le bébé avec l'eau du bain aux CPIP ! A charge pour ces derniers de pallier les carences organisationnelles de leur hiérarchie et d'assumer, à sa place, les conséquences de son défaut d'anticipation !

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, **cette méthode relève d'une véritable malhonnêteté intellectuelle !** Prétendre qu'une double affectation ne constitue pas une augmentation de la charge de travail, tout en désignant les agents qui devront répondre aux interventions à réaliser... **C'est prendre les personnels pour des C... !**

C'est INADMISSIBLE ! CETTE POLITIQUE DU PARAPLUIE NE TROMPE PERSONNE !

L'UFAP UNSa JUSTICE EXIGE, SANS DÉLAI, UNE ORGANISATION CLAIRE ET SOUTENABLE !

Les représentants UFAP UNSa Justice au SPIP 974

